

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture 078-200081370-20241120-D-2024-11-003-DE Date de télétransmission : 27/11/2024 Date de réception préfecture : 27/11/2024

Délibération N° 2024.11.003

OBJET: AEP - Décision modificative nº1/2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT NOVEMBRE à 18h30, Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis, en mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Sont Présents:

	DELEGUES	SEASY	CARTE	CARTE
			AEP	ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra	X	X	X
	AVENEL François	X	X	
	BAGUENIER Arnaud (pouvoir de COPETTI	X	X	X
	Isabelle)	X	X	X
5.	BERNIER Didier	×	X	X
	BICENKO Katherine	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	COQUELLE Daniel	X	X	X
	DRAPIER Valère	X	X	×
	GODEAU Hervé	X	X	X
	HENRY Xavier	X	×	X
	JEGAT Joëlle	X	×	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LELARGE Alain	X	×	X
	LOPEZ Antoine	X	×	x
	MALARDEAU Jean-Pierre	×	×	x
	PORTHAULT Jérôme	X	X	X
	PRUVOST Pascal	X	X	X
	SAISY Hugues	X	×	X
	TROGER Jacques			
CA ETAMPOIS		90	S#3	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE		: * 2	20	30
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	Х		Х
	TOTAUX	21	20	19
		(+1 pouvoirs	(+1 pouvoir)	(-)

Autres personnes présentes	Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
· ·	Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Madame Isabelle COPETTI qui donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAGUENIER ; Monsieur Gérard KRAEMER.

Madame Sandra AMARAL est élue secrétaire de séance.

Date de convocation		13/11/2024
Nombre de délégués en exercice		40
Nombre de délégués prenant part au vote		20
ÿ ·	Pour	21
	Contre	
	Abstentions	<u> </u>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

VU l'instruction comptable M49;

VU le budget primitif et le budget supplémentaire 2024 du service Eau potable ;

VU le projet de décision modificative n°1/2024 du service Eau potable ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits nécessaires pour la clôture des comptes, notamment en ce qui concerne la mise à jour de l'actif et les reversements à l'Agence de l'Eau ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1/2024 du service Eau potable qui s'établit de la façon suivante:

- Section d'exploitation -

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
011	Charges à caractère général	150.000 €			
014	Atténuation de produits	-150.000 €			
	TOTAL	- €		TOTAL	- €

- Section d'investissement -

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
020	Dépenses	- 100 €			
	imprévues				
16	Emprunts	+100€			
21	Immobilisations	-1.000.000€	041	Opérations	500.000€
	corporelles			patrimoniales	
23	Immobilisations en	1.000.000€			
	cours				
041	Opérations	500.000€			
	patrimoniales				
	TOTAL	500.000€		TOTAL	500.000€

Fait à Ablis, le 25 novembre 2024

Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU